COMMUNE
OUZOUER SUR TREZEE

Extrait du registre des Arrêtés du Maire du 20 octobre 2026

ARRETE

CAMPING MUNICIPAL
PROLONGATION EXCEPTIONNELLE
D'OUVERTURE AU PUBLIC

Le Maire d'OUZOUER-SUR-TREZEE (Loiret),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°46/09 en date du 14 Août 2009 instituant une régie de recettes pour le Camping Municipal ;

Vu le règlement intérieur du Camping Municipal ;

Vu la période annuelle d'ouverture au public allant du 1er Avril au 31 Octobre,

Considérant les demandes de travailleurs en déplacement professionnel, bénéficiant de contrats allant au-delà de la période précitée,

N° 123/26

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : La période d'ouverture du Camping Municipal est exceptionnellement prolongée, pour les travailleurs en déplacement professionnel, jusqu'au 31 Mars 2027 inclus.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au Comptable du Trésor.

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 20 octobre 2026.

Le Maire,
Francine MOLINET

